

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements no 1 en date du 9 mars 2001

Demandeur : Régie de l'énergie

5. Référence : SCGM-6, document 1, page 1 de 1, lignes 10 et 11

Préambule :

Les volumes de vente normalisés ont augmenté très sensiblement pour les clients à grands débits du tarif 5, ils sont restés stables pour le tarif 4.

Demandes :

- a) Veuillez élaborer sur les facteurs qui ont causé cette importante augmentation (vu la situation concurrentielle du gaz naturel l'an passé).
 - b) Veuillez expliquer en quoi la situation était différente pour le tarif 4.
 - c) Pour les réponses a) et b) ci-dessus, veuillez, dans la mesure du possible, élaborer par grands secteurs industriels et selon la période de l'année (hiver / été) alors que les prix du gaz ont fluctué de façon importante d'une période à l'autre.
-

Réponse :

a) L'écart observé au tarif 5 est causé principalement par deux facteurs.

Premièrement, les volumes présentés au tarif 5 dans le rapport annuel au 30 septembre 2000 sont après interruptions. Le niveau réel des interruptions fut de 3,30 Bcf inférieur à celui prévu.

Deuxièmement, malgré une augmentation du prix du gaz en cours d'année, la situation concurrentielle du gaz naturel par rapport au mazout no 6 est demeurée plus avantageuse par rapport aux projections de prix utilisées pour l'établissement des volumes prévus.

MARCHÉ	SITUATION	Situation
Industriel Interruptible	CONCURRENTIELLE	concurrentielle réelle
	prévue 1999-2000	1999-2000
1 700 000 m ³	71%	89%
20 000 000 m ³	81%	97%

Prix du gaz = 100%

Les ratios sont obtenus en divisant le prix du mazout no 6 (2%S) livré par le prix du gaz livré.

Par conséquent, cette situation s'est traduite par une augmentation des volumes au tarif interruptible.

b) La consommation au tarif 4 est beaucoup moins sensible à la situation concurrentielle du gaz naturel par rapport au mazout no 6. Cette stabilité s'explique, de plus, par le respect des engagements contractuels pris avant la période de chauffage, alors que la situation concurrentielle était moins défavorable.

c)

	<u>VOLUME</u> <u>(BCF)</u>
CAUSE TARIFAIRE 1999-00	45,7
ÉCART INTERRUPTIONS RÉELLES vs PRÉVISIONS	3,30
ALIMENTS ET BOISSONS	0,51
CHIMIE	0,54
INSTITUTIONS ET COMMERCE	0,64
MÉTALLURGIE SIDÉRURGIE	3,17
MÉTAUX FONTE ET AFFINAGE	0,81
PÂTES ET PAPIERS	1,83
RÉEL 1999-2000	56,5